

Décision n° P 2015 - 2 du 14 JAN 2015
portant délégation de signature du président du directoire
en matière d'engagement et de mandatement des dépenses de
personnel

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment ses articles 18 et 19 ;

Vu le décret du 20 février 2014 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° P 2014-118 en date du 21 février 2014 portant délégations de signature du président du directoire aux directeurs, responsables d'unité et agents de la Société du Grand Paris ;

décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Carole Leroy-Leleu, à l'effet de signer, au nom du président du directoire de la Société du Grand Paris, les engagements, mandats et ordres de paiement relatifs aux dépenses de personnel (paye, taxes et charges sociales, avances, remboursement de notes de frais,...).

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 14 JAN. 2015

Le président du directoire



Philippe YVIN